



## **BOUCHER – CHARCUTIER**

# Boucher - Charcutier

## Principaux risques et recommandations

### DANGERS OU CONTRAINTES

- ⌚ Travail à l'humidité
- ⌚ Travail au froid
- ⌚ Bruit
- ⌚ Eclairage artificiel permanent
- ⌚ Elévation des bras au dessus des épaules pour décrocher la viande
- ⌚ Station debout permanente
- ⌚ Mouvements en rotation
- ⌚ **Gestes répétitifs à cadence rapide**
- ⌚ **Manutention**
- ⌚ Produits d'entretien et désinfectants, autres ...
- ⌚ **Contamination par la viande** : Pasteurelloses, rouget du porc, bacille tuberculeux (Mycobacterium Bovis)
- ⌚ **Rapidité et concentration**



## RISQUES POUR LA SANTÉ :

### Accident du travail

- ⌚ Chutes par glissade sur sol humide
- ⌚ Coupures
- ⌚ Piqûres
- ⌚ Accidents de manutention

### Maladies professionnelles

- ⌚ **MP 57** : Affections péri-articulaires (Gestes répétitifs)
- ⌚ **MP 98** : Lombo-sciatiques (Manutention)
- ⌚ **MP 40-MP 88** : Contamination par une viande infectée

### Autres risques

- ⌚ Verrues des doigts et des paumes de mains
- ⌚ Syndrome de Raynaud (travail au froid)
- ⌚ Aggravation des pathologies rhumatismales en raison du travail au froid
- ⌚ Affections ORL et broncho-pulmonaires (travail au froid)
- ⌚ Panaris des doigts par piqûre septique
- ⌚ Insuffisance veineuse (station debout)



# ACTIONS PREVENTIVES

## PREVENTION TECHNIQUE COLLECTIVE

- ⦿ Protection sur la scie à ruban
- ⦿ Transport par rail pour limiter les manutentions
- ⦿ Porte-couteaux solidaires du billot
- ⦿ Ergonomie du poste et/ou organisation du travail
- ⦿ Sol antidérapant
- ⦿ Ventilation efficace des locaux
- ⦿ Hygiène des locaux et du matériel
- ⦿ Respect des normes d'élimination des déchets et des eaux résiduaires et de nettoyage
- ⦿ Utilisation de couteaux correctement aiguisés





## FORMATION, SENSIBILISATION

- 🕒 Premiers secours N° tél. d'urgence - faire le : **112**
- 🕒 Hygiène rigoureuse des salariés au travail : (lavage des mains, calot, masque, gants)
- 🕒 Hygiène des locaux et du matériel
- 🕒 Gestes et postures
- 🕒 Zoonoses
- 🕒 Formation à l'affilage des couteaux

## PREVENTION INDIVIDUELLE

- 🕒 Vêtements de travail fournis et entretenus par l'employeur
- 🕒 Vêtements adaptés et gants pour le travail au froid
- 🕒 Chaussures/bottes de sécurité antidérapantes
- 🕒 Tablier ou chasuble de protection, en cotte de maille ou en plaquettes d'aluminium
- 🕒 Gants anti-perforation, en cotte de mailles ou kevlar et protège-bras, calots, masques

## REGLEMENTATION :

### QUELQUES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES :

- **Décret n 2001-1016 du 5 novembre 2001** portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.4121-1/2/3 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).
- **Arrêté du 24 juillet 1995** relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé concernant la manutention manuelle de charges.
- **Arrêté du 18 juillet 1994** modifié par **arrêté du 17 avril 1997** et par arrêté du 30 juin 1998 fixant la liste des agents biologiques pathogènes. *Groupe 3 : maladie de Creutzfeldt-Jakob, virus de la rage*
- **Arrêté du 29 janvier 1993** portant application de l'article R.4541-5/6 du code du Travail relatif aux éléments de référence et aux autres facteurs de risque à prendre en compte pour l'évaluation préalable des risques et l'organisation des postes de travail lors des manutentions manuelles de charges comportant des risques, notamment dorsolombaires



**N'hésitez pas à contacter votre Médecin du Travail.**



**Le Médecin du Travail est le conseiller** du chef d'entreprise, des salariés, des représentants du personnel, des services sociaux.

service de santé en milieu  
de travail interentreprises  
**de Tarn-et-Garonne** **smti**



[www.smti82.fr](http://www.smti82.fr)

80, avenue Gambetta - 82 000 Montauban

Tél : 05.63.21.44.00 - Fax : 05.63.21.44.01 - Email : [info@smti82.fr](mailto:info@smti82.fr)